

# MERCI DE RESPECTER LES FAMILLES DURANT L'ALLAITEMENT



Allaiter partout et en tout temps est un droit protégé par la  
Charte des droits et libertés de la personne du Québec

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Santé Canada et la Société canadienne de pédiatrie recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.

En partenariat avec :

Québec 



Votre référence en  
environnements favorables  
à l'allaitement

[mouvementallaitement.org](http://mouvementallaitement.org)